
Communiqué

Montréal, mardi 13 octobre 2015 – La Faculté de droit de l’Université de Montréal s’engage pour une deuxième année dans un programme de formation de juges chinois

La Faculté de droit de l’Université de Montréal accueillera du 12 au 31 octobre 2015 dix-huit juges chinois afin de les initier aux principes du droit canadien ainsi qu’à leur application par les tribunaux. La venue à Montréal de ces juges fait suite à une entente de coopération signée en mai 2014 entre la Faculté de droit et le Collège national des juges de la Cour suprême de Chine lors d’une mission du doyen de l’époque, le professeur Guy Lefebvre.

D’une durée de trois ans, cette entente vise la formation de trois cohortes d’une vingtaine de juges chinois qui séjourneront à Montréal pour une formation dispensée par des professeurs de la Faculté de droit et des membres de la magistrature québécoise et canadienne. Cette année marque la deuxième édition du programme qui aura pour thème « Justice indépendante et transparente : aspects théoriques et pratiques ». Elle mettra l’accent sur la coexistence au Canada du droit civil et de la common law et abordera diverses questions relevant du droit civil, du droit constitutionnel, du droit administratif ainsi que du droit pénal. L’administration de la justice fera aussi l’objet de discussions, qui seront complétées par des visites auprès de divers tribunaux civils et administratifs ainsi que par des rencontres avec d’éminents membres de la magistrature canadienne. Cette formation permettra aux juges chinois de comparer leur système avec celui du Canada, de manière à éventuellement favoriser des réformes.

La Faculté de droit est fière de collaborer avec l’Institut canadien de l’administration de la justice (ICAJ) à la tenue de cette deuxième activité découlant de l’entente de coopération avec le Collège national des juges de la Cour suprême de Chine. Cette entente prévoit en outre que des juges canadiens et des professeurs de la Faculté de droit se rendront en Chine afin d’offrir divers séminaires aux juges chinois. Elle s’inscrit dans la foulée des efforts importants déployés depuis plus d’une quinzaine d’années par la Faculté de droit, l’Université de Montréal et la magistrature canadienne afin de favoriser les échanges universitaires et judiciaires avec la Chine.

À propos de la Faculté de droit de l’Université de Montréal

La Faculté de droit de l’Université de Montréal compte une soixantaine de professeurs, accueille environ 1 300 étudiants et regroupe huit chaires de recherche. Ses programmes couvrent tout l’éventail des études universitaires en droit et proposent des formations originales, notamment en droit des affaires, en droit international et en droit du commerce électronique et des technologies de l’information. La Faculté a ajouté récemment à la grille de ses programmes le Juris Doctor en common law nord-américaine, unique au Québec et au Canada. www.droit.umontreal.ca

- 30 -

Source : Faculté de droit, Université de Montréal

Marie-Claude Rigaud, vice-doyenne et directrice du programme
514 343-6246
marie-claude.rigaud@umontreal.ca

Kim Francoeur, adjointe du doyen
514 343-2292
kim.francoeur@umontreal.ca

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Communiqués

Mise à jour : Octobre 2015

1